

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 369 du 24 avril 2026

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
24 avril 2026

Arrêté portant délégation de signature ordonnateur secondaire de droit ISPB

Arrêté portant délégation de signature ordonnateur secondaire de droit OSU
Lyon 1

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de L'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologique (ISPB),

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.713.9 et R.719-80 ;

Vu les statuts de l'ISPB,

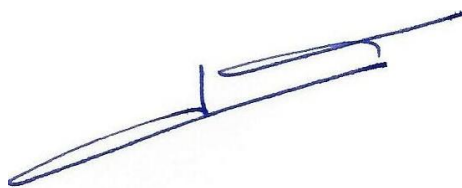
Vu nomination du directeur , Monsieur Claude DUSSART, le 12 novembre 2021

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUSSART, directeur de l'ISPB, Madame Patricia GABRIELE, Directrice administrative, reçoit délégation pour :

- Engager les dépenses et établir les bons de commande,
- Etablir tous certificats administratifs nécessaires à la justification du service fait et la régularité des dépenses ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des crédits ou autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la constitution et à la mise en recouvrement des recettes (factures, mémoires, titres de recettes,...), dans la limite des autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés.

Fait à Lyon, le 23 avril 2026



Le Directeur de l'ISPB
Monsieur Claude DUSSART

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Observatoire de Lyon,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.713.9 et R.719-80 ;

Vu les statuts de l'Observatoire approuvés par le conseil d'administration de l'UCBL en sa délibération n°2013-002 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 juin 2025 désignant Mme Emanuela MATTIOLI comme directrice de l'Observatoire de Lyon ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emanuela Mattioli, directrice de l'Observatoire de Lyon, Monsieur Ferréol Soulez, Directeur adjoint de l'Observatoire de Lyon reçoit délégation pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière des CF927* et du CF933R27 et notamment :

- Engager les dépenses et établir les bons de commande,
- Etablir tous certificats administratifs nécessaires à la justification du service fait et la régularité des dépenses ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des crédits ou autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la constitution et à la mise en recouvrement des recettes (factures, mémoires, titres de recettes,...), dans la limite des autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 1, Madame Cathy Quantin-Nataf, Responsable en charge des parcours et formations au sein de la composante, reçoit délégation pour signer tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 1, Madame Nathalie Donjon, Directrice administrative et financière de l'Observatoire reçoit délégation pour signer tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}.

Fait à Lyon, le 14/04/2026

La Directrice de l'Observatoire
Madame Emanuela Mattioli

Emanuela MATTIOLI
Directrice
Observatoire de Lyon

